



**DÉCISION MUNICIPALE N° 004/DM/C-NGUIBASSAL/SG/25 PORTANT ATTRIBUTION
DE L'APPEL D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 001/AONO/C-NGUIBASSAL/CIPM/SIGAM/2025 DU 30 JANVIER 2025
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE
CLASSES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGUIBASSAL, DEPARTEMENT DU
NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE.**

Le Maire de la Commune de NGUIBASSAL ;

- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivité Territoriales Décentralisées ;
 Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et modification de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications subséquentes ;
 Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'Arrêté N°000007/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 Constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre
 Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
 Vu la Décision Municipale portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGUIBASSAL ;
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2025 du 30/01/2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes dans certaines localités de la commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kelle, Région du centre en procédure d'urgence.
 Vu Le Rapport de la Commission Interne des Marchés Publiques auprès de la Commune de NGUIBASSAL dans sa séance de proposition d'attribution du 27 Février 2025,

DECIDE :

Article 1^{er}: L'Entreprises ci-dessous est déclarée Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert 001/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2025 du 30/01/2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes dans certaines localités de la commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kelle, Région du centre en procédure d'urgence:

ENTREPRISE	LOCALITE	DESIGNATION DC	MONTANT TTC (FCFA)
EYA & COMPAGNIE SARL	MANDJANDJANG	N°001/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2025 du 30/01/2025	19 700 005
EYA & COMPAGNIE SARL	MANDJANDJANG	N°001/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2025 du 30/01/2025	19 700 005

Article 2 : L'intéressé est prié de prendre attache avec le Secrétariat Général de la Mairie pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

Article 3 : Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine, faute de quoi celles-ci seront détruites.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / .

NGUIBASSAL, le 10 MARS 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Préfet/NK
- Affichage
- Chrono/Archive



*Mane Mbak Mwanande
Mane P. Pa...
Mane Mbak Mwanande
Mane P. Pa...*